



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-70

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 octobre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 601-70 amendant le Règlement de zonage numéro 601, tel que déjà amendé, afin d'autoriser des usages de la classe d'usage Commerce local (C2) et de la classe d'usage Commerce artériel (C3) dans la zone C-268, d'y édicter des dispositions particulières et une note relative à l'usage P1

Explications complémentaires dans le cadre de la consultation écrite

Le projet de règlement numéro 601-70 vise à ce que des usages de la classe d'usage Commerce local (C2) et un usage de la classe d'usage Commerce artériel (C3) puissent être exercés en usage multiple dans un même immeuble, lorsque cela est inscrit à la grille des spécifications. À la grille des spécifications de la zone visée, tous les usages sous Commerce local (C2) sont déjà autorisés et par la présente démarche, un nouvel usage sous Commercial artériel sera autorisé, soit l'usage C304 Commerces de récréation intérieure tels que les centres de conditionnement physique. Exercer des usages en « usage multiple » signifie lorsque l'usage est déjà autorisé à la grille des spécifications d'une zone, que le bâtiment est situé à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation et qu'il est desservi par les services d'aqueduc et d'égout, un bâtiment principal peut contenir deux (2) ou plusieurs usages principaux des classes d'usages commerce (C) ou industrie (I).

Par exemple, cela signifie qu'un usage de café-bistro pourrait être exercé dans le même immeuble dans lequel un usage d'un autre commerce de nature Commerce local (C2) ou Commerce artériel (C3) est déjà exercé.

Le projet de règlement numéro 601-70 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de cette consultation publique écrite est de : Présenter un projet afin d'autoriser des usages de la classe d'usage Commerce local (C2) et de la classe d'usage Commerce artériel (C3) dans la zone C-268, d'y édicter des dispositions particulières et une note relative à l'usage P1.

Le projet de règlement 601-70 peut être consulté sur le site web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.prevost.qc.ca/guichet-citoyen/informations/avis-publics> et en visualisant le fichier « Projet de règlement 601-70 ».

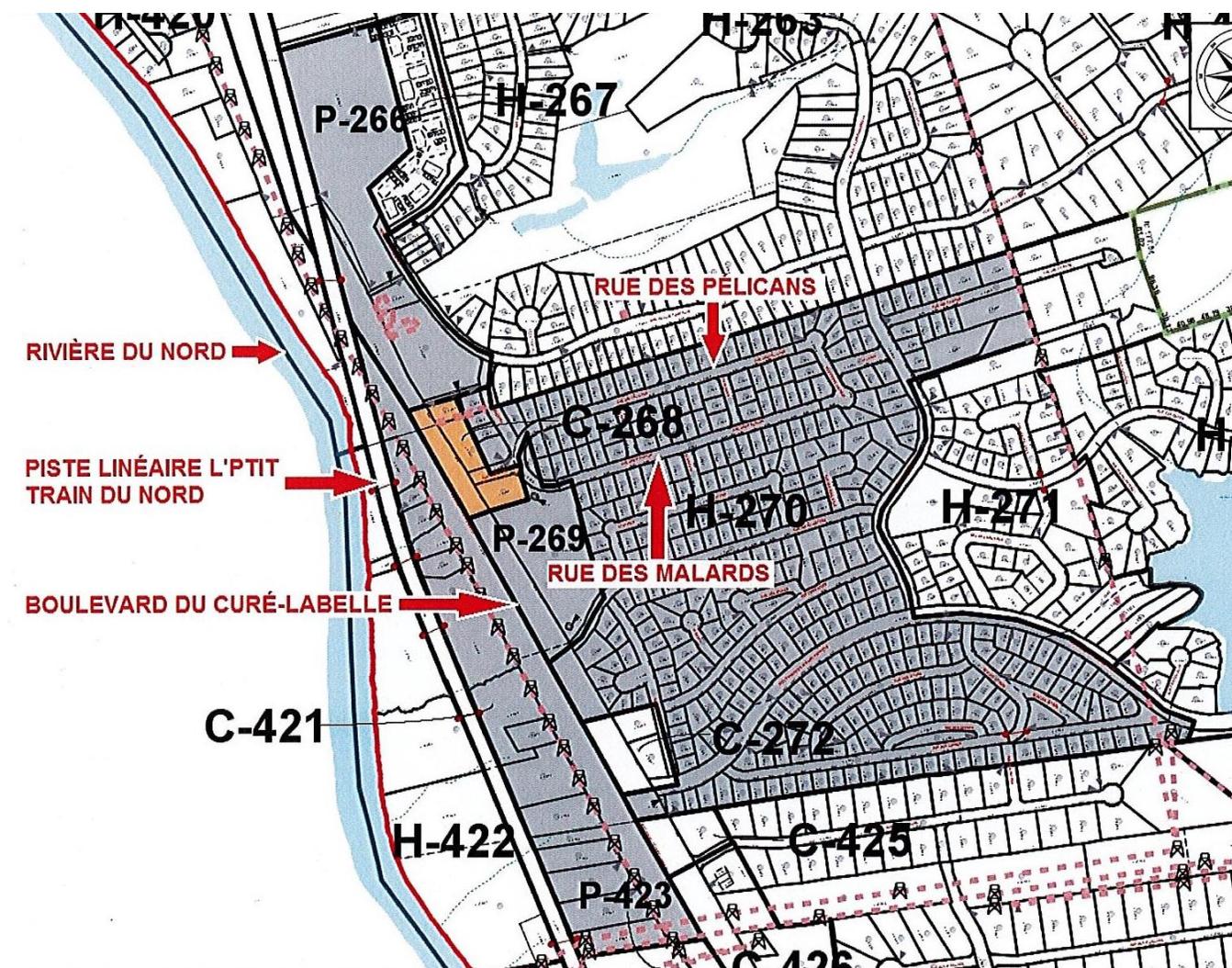
Description du projet de règlement

Objet du règlement : Autoriser des usages de la classe d'usage Commerce local (C2) et de la classe d'usage Commerce artériel (C3) dans la zone C-268, d'y édicter des dispositions particulières et une note relative à l'usage P1.

Zone visée : C-268

Zones contiguës : P-266, P-269, H-270 et C-421

Légende	
	Zone visée
	Zones contiguës





Procédure de consultation publique écrite

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une période d'au moins quinze (15) jours.

Les recommandations du Gouvernement du Québec peuvent être consultées sur le site Internet suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- greffe@ville.prevost.qc.ca
- 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (Québec), J0R 1T0

La Ville acceptera les commentaires sur le projet de règlement numéro 601-70 jusqu'au 5 novembre 2020, inclusivement.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 22^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT (2020).

Me Laurent Laberge
Directeur général et greffier adjoint
(450) 224-8888, poste 6224
greffe@ville.prevost.qc.ca